



2 avril 2024

Déclaration CGT IP et SNEPAP-FSU de boycott du CSA SPIP

L'absolutisme royal n'a pas sa place dans les SPIP !

L'ordre du jour du CSA SPIP du 2 avril paraît sans l'examen de la note de mobilité 2024, malgré l'engagement du DAP Adjoint et de la Directrice des Services de la DAP le 15 mars dernier.

Comme si la consternation engendrée par l'annulation des CSA des 29 février et 12 mars 2024 ne suffisait pas.

Comme si le retard du lancement de la campagne de mobilité des CPIP en raison du positionnement de certaines OS privilégiant les intérêts individuels au détriment d'une mobilité transparente et équitable ne suffisait toujours pas.

Nous étions habitués au dialogue vertical avec une administration déconnectée des réalités mais l'indignité du contenu de cette instance, et l'absence de respect des engagements pris, viennent matérialiser le mur infranchissable qui se dresse désormais entre LE souverain et **nos deux organisations syndicales, représentatives à hauteur de 55,9% en SPIP et à près de 65% chez les CPIP.**

En monarque absolu, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire méprise les personnels des SPIP, leurs représentants et dorénavant ses propres services.

Le Directeur Soleil prend le parti de décider seul, faisant fi des décisions déjà prises au nom de la DAP.

Mais peut-être n'a-t-il pas compris que l'absolutisme royal n'a pas sa place dans les SPIP et ne sera pas accepté par les CPIP !

En effet, malgré un travail de concertation mené en bonne intelligence par nos organisations syndicales et le sous-directeur RH, respectueux du dialogue social et des attentes de la majorité des personnels que nous exprimons, le DAP a cédé aux sirènes du clientélisme au mépris du respect des textes (Code général de la fonction publique et note de mobilité des CPIP en vigueur depuis 2012) et de l'intérêt général.

Pour le SNEPAP-FSU et la CGT IP, la mobilité est un droit dont l'effectivité doit être garantie pour tous les personnels.

En cautionnant l'obstruction de certains, **le DAP laisse ainsi les CPIP dans l'incertitude la plus absolue sur les critères qui fonderont les décisions de mutation**, au prétexte de l'absence de consensus entre les différentes OS.

Impossible aujourd'hui pour un agent de calculer sa cotation (ses points) et de se projeter un tant soit peu dans sa demande de mutation, faute de communication d'un barème clair et transparent.

Impossible aujourd'hui de garantir qu'il existe au moins une chance :

- pour un agent, parent divorcé, de se rapprocher de son enfant
 - pour un agent célibataire de rejoindre un service attractif ou sa famille et/ou amis,
 - pour un ou une CPIP dont le conjoint l'a suivi sur sa première affectation, après un éloignement déjà conséquent du fait de la formation, de repartir sur leur ancien lieu de vie.
- ... même si cet agent dispose d'une solide ancienneté !

Nos deux organisations syndicales ne sont pas dupes et dénoncent une basse manœuvre visant à maintenir opacité, iniquité voire illégalité, pour satisfaire les intérêts de quelques-uns.

Les attributions du CSA SPIP sont pourtant limpides : une note définissant les critères de mobilité applicables aux CPIP est de sa compétence, quand bien même les réunions de travail auraient abouti à un dissensus.

En refusant de nous consulter et recueillir notre avis - qui rappelons-le est l'avis des personnels - le DAP démontre la toute-puissance dans laquelle il s'inscrit, par l'ampleur du dédain qu'il éprouve pour ses agents et son déni à l'égard de la représentativité de nos deux OS.

Nous sommes las d'être les acteurs d'une mascarade sans fin.

Nous souhaitons faire valoir les intérêts des SPIP, des agents comme des usagers... Mais c'était sans compter le vide abyssal de l'ordre du jour proposé par l'administration pour le CSA SPIP du 2 avril.

Nos avis ne sont visiblement nécessaires que pour cautionner des décisions déjà actées ou dont l'impact ne relève absolument pas de l'urgence. Pire, la décision d'inscrire, enfin, au débat la programmation des travaux à venir ne saurait être vécue autrement que comme une fumisterie.

**Parce que nos mandats nous obligent,
nous, élus au CSA SPIP de la CGT-IP et du SNEPAP-FSU,
refusons d'être à la merci des décisions unilatérales prises par un seul homme et de
participer à un simulacre de dialogue social
alors même que sont bafoués les droits et l'intérêt des personnels
qui nous ont confié leurs voix.**